

Compte rendu du Conseil municipal du 13 février 2008

Présents (20) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Delrue, Jozeau, Pruvost, Mme Antoine, MM. Derkaloustian, Caron, Richard, Etcheverry, Mlles Duwer, Texier, M. Menveux, Mmes Roidot, Le Gluher, MM. Mansoux, Grenet, Mme Arzur, MM. Guéry et Decombes.

Absents ayant donné procuration (6) : Mme Berségol, Mme Weishaupt, M. Rault M. Campagnaro, Mme Piana-Borci, M.Lavanant.

Absent (1) : M. Paolella.

Décisions municipales : convention passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour l'instruction des demandes d'allocations pour perte d'emploi, autorisation donnée au maire d'ester en justice devant le Conseil d'État dans la cadre de l'affaire *Commune de Luzarches contre l'association Les amis de la Terre*.

Délibération 2008-07 : compte administratif 2007 de la commune (rapporteur : M. Pruvost).

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 3 327 075,79 € et les recettes à 3 698 553, 81 € Excédent : 371 478, 02 €

Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 941 210,33 € et les recettes à 932 702,65 €

Déficit : 8 507,68 €

Résultat global : excédent de 362 970, 34 €

Le Conseil approuve par 19 voix pour (majorité - conformément à la loi, le maire ne prend pas part au vote) et 6 abstentions (opposition) le compte administratif 2007 de la commune.

Délibération 2008-08 : compte administratif 2007 de l'eau potable (rapporteur : M. Pruvost).

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 11 990, 92 € et les recettes à 30 348, 57 €

Excédent : 18 357, 65 €

Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 9 620, 21 € et les recettes à 47 182, 39 €

Excédent : 37 562, 18 €

Résultat global : excédent de 55 919, 83 .

Le Conseil approuve par 23 voix pour (Majorité - conformément à la loi, le maire ne prend pas part au vote), MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le compte administratif 2007 de l'eau potable.

Délibération 2008-09 : compte administratif 2007 de l'assainissement (rapporteur : M.

Pruvost).

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 70 369, 35 € et les recettes à 178 773, 64 €

Excédent : 108 404, 29 €

Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 44 250, 14 € et les recettes à 204 110, 94 €

Excédent : 159 860, 80 €

Résultat global : excédent de 268 265, 09 €

Le Conseil approuve par 23 voix pour (Majorité - conformément à la loi, le maire ne prend pas part au vote), MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le compte administratif 2007 de l'assainissement.

Délibération 2008-10 : compte administratif 2007 des pompes Funèbres (rapporteur : M.

Pruvost).

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 16 188,14 € et les recettes à 22 393, 49 €

Excédent : 6 205, 35 €

Section d'investissement : les recettes s'élèvent à 182,92 €

Résultat global : excédent de 6 388, 27 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007 des pompes funèbres. (Le maire ne prend pas part au vote).

Délibération 2008-11 : compte de gestion 2007 de la commune (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion dressé par le receveur par 20 voix pour (majorité) et 6 abstentions (opposition).

Délibération 2008-12 : compte de gestion 2007 de l'eau potable (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion dressé par le receveur par 24 voix pour (Majorité et MM.Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (M. Guéry et M. Decombes).

Délibération 2008-13 : compte de gestion 2007 de l'assainissement (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion dressé par le receveur par 24 voix pour (Majorité et MM.Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes).

Délibération 2008-14 : compte de gestion 2007 des pompes Funèbres (rapporteur : Pruvost)

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le receveur.

Délibération 2008-15 : affectation du résultat du budget commune (Rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil affecte, par 22 voix pour (majorité, MM. Guéry et Decombes) et 4 abstentions (MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur), le résultat de fonctionnement en totalité sur la section investissement pour un montant de 371 478, 02 €

Délibération 2008-16 : affectation du résultat du budget annexe de l'eau potable (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil affecte, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes), le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement pour un montant de 19 283, 52 €

Délibération 2008-17 : affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement »

rapporteur : M. Pruvost.

Le Conseil affecte, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement « recettes » pour un montant de 110 484, 89 €

Délibération 2008-18 : affectation du résultat du budget annexe des pompes funèbres (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil affecte, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement « recettes » pour un montant de 6 205, 35€

Délibération 2008-19 : budget primitif 2008 de la commune (rapporteur : M. Pruvost).

Le budget primitif 2008 de la commune est établi comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	3 295 817, 48 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	1549 261, 86€
TOTAL :	4 845 079,34 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	3 295 817, 48 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	1 549 261, 86 €
TOTAL :	4 845 079, 34 €

Le Conseil adopte par 20 voix pour (majorité) et 6 abstentions (opposition) le budget primitif 2008 de la commune.

Délibération 2008-20 : subventions 2008 à la Caisse des Écoles et au CCAS (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil attribue, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) les subventions à la Caisse des Écoles et au CCAS.

Délibération 2008-21 : versement d'une avance de subvention de fonctionnement à la Caisse des Écoles, aux Œuvres Scolaires, à l'Animation Sociale, à l'association l'Arche de Noé et au Comité des fêtes (rapporteur : M. Derkaloustian).

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de verser à la Caisse des Écoles, aux Œuvres Scolaires, à l'Animation Sociale, à l'Arche de Noé et au Comité des fêtes une subvention égale à 50% du montant de la subvention octroyée l'année précédente.

Délibération 2008-22 : budget primitif 2008 de l'eau potable (rapporteur : M. Pruvost).

Le budget primitif 2008 de l'eau potable est établi comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	42 396, 32 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	36 636, 31 €
TOTAL :	79 032, 63 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	42 396, 32 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	36 636, 31 €
TOTAL :	79 032, 63 €

Le Conseil adopte, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le budget primitif 2008 de l'eau potable.

Délibération 2008-23 : budget primitif 2008 de l'assainissement (Rapporteur : M. Pruvost).

Le budget primitif 2008 de l'assainissement est établi comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	154 148, 67 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	190 585, 58 €
TOTAL :	344 734, 25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	154 148, 67 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	190 585,58 €
TOTAL :	344 734, 25 €

Le Conseil adopte, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le budget primitif 2008 de l'assainissement.

Délibération 2008-24 : budget primitif 2008 des pompes funèbres (Rapporteur : M. Pruvost).

Le budget primitif 2008 des pompes funèbres est établi comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	18 500,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :	182,92 €
TOTAL :	18 682, 92 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	18 500, 00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	182,92 €
TOTAL :	18 682, 92 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget des pompes funèbres.

Délibération 2008-25 : autorisation donnée au maire de signer le Contrat d'Initiatives Ville Qualité 2 (CIVIQ 2) avec le Conseil Général (rapporteur :M. le Maire).

La commune a bénéficié, de février 2004 à février 2008, d'un premier CIVIQ dont les deux thèmes retenus avaient été la sécurité et l'enfance-jeunesse. Un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre comme la réouverture du Point-Jeunes, la mise en place de l'accompagnement scolaire, la création des lignes du pédibus, l'organisation des journées de la sécurité routière et l'organisation des journées de l'environnement.

Le Conseil général a reconduit le dispositif à l'ensemble des communes déjà bénéficiaires du premier CIVIQ en souhaitant recentrer le dispositif autour de la « réussite éducative ». Derrière ce thème générique, il faut entendre « *l'ensemble des actions qui, isolément ou de manière coordonnée, concourent au bien être de l'enfant ou de l'adolescent, favorisent son épanouissement personnel et développent ses capacités d'autonomie, tant sur le plan des apprentissages scolaires que sur celui de l'apprentissage des règles de vie en société* ».

Les actions menées précédemment seront reconduites. Les actions nouvelles concerneront, notamment, l'aménagement d'une pause méridienne pendant le temps de restauration scolaire à l'école élémentaire ou l'organisation de journées sur la parentalité.

Le montant de la dotation attribuée est reconduit en totalité.

Le Conseil autorise, par 24 voix pour (majorité, MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) et 2 abstentions (MM. Guéry et Decombes) le maire à signer le CIVIQ 2 avec le Conseil Général pour une durée de 4 ans.

Délibération 2008-26 : avenant n° 5 au marché d'éclairage public passé avec la société ETDE (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, par 22 voix pour (majorité, MM. Guéry et Decombes) et 4 abstentions (MM. Mansoux, Grenet, Lavanant et Mme Arzur) le maire à signer l'avenant n°5 au marché passé avec ETDE.

Délibération 2008-27 : convention de surveillance et d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Ile-de-France (SAFER). Acquisition de parcelles (rapporteur : M. Delrue).

Dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune à la SAFER, il a été adressé une information relative à la vente d'un ensemble foncier sur le territoire communal. Cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation du parcellaire agricole et à porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel il s'inscrit, la commune a sollicité l'intervention de la SAFER par préemption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à signer l'acte d'acquisition du bien avec la SAFER.

Délibération 2008-28 : marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Autorisation donnée au maire de signer avec l'entreprise ELYO (rapporteur : M. le Maire).

Le contrat d'entretien du chauffage des différents bâtiments arrive à son terme le 1^{er} mars 2008. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été passée. En collaboration avec les services de la mairie, le cabinet d'études « *Sages services* » a préparé le dossier d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres réunie les 12 janvier et 2 février 2008 a permis d'établir un choix. Trois entreprises ont postulé. La société *ELYO* a été retenue.

Le marché est passé pour une durée de 7 ans et 4 mois. Le montant annuel s'élève à 143 472, 33 € TTC.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer tous les documents relatifs au marché.

Rappelant que le Conseil municipal siège pour la dernière fois dans cette composition, M. le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal pour la qualité du travail accompli par chacun pendant le mandat.